

Image not found or type unknown



Comment obtenir un justificatif d'indemnisation suite à compositi

Par **elodaine**, le **12/12/2009** à **00:22**

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'une composition pénale et mon procès verbal de composition pénale prévoit une indemnisation de 50 € à la victime.

Cette dernière ne veut pas me faire de justificatif d'indemnisation qu'elle à reçu mais le délégué du procureur ne peut pas prendre en compte mon paiement s'il n'a pas de reçu émanant de la victime.

Quels sont mes recours pour finaliser cette procédure sans ce justificatifs?

Merci de me répondre svp, cordialement.